



DIPE/25-1046-940 du 19/05/2025

TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS gestionnaire en charge des corps des PLP - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SALOMEZ gestionnaire en charge des corps des agrégés et certifiés - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER gestionnaire en charge des corps des CPE, PEPS et PSYEN - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des professeurs agrégés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 07 mai 2025 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs certifiés**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ATLAN	LAURA
BACHTARZI	MOUNIA
BARBE	JEROME
BENIDIRI	MOHAND
BOSC	CECILE
BRUMENT-POINSOT	ROMAIN
BUKUDJIAN	UGO
BUSNEL	MORGANE
CAMPOS	THOMAS
COPETE	KATY
CUSIMANO	FRANCESCA
DA SILVA	JENNIFER
DALL'AGNOL	ESTELLE
DOUHAIRET	CYRIL
DUDLEY	MARIA
DUVAL	VALENTIN
FRANCOIS	ADELAIDE
GAETA	ARNAUD
GARCIA	AURELIE
GAUDEMARD	LYNDA
HERANNEY	THIBAUD
HOCINI	SABRINA
IZQUIERDO SANCHEZ	MARIA ELENA
KASMI	KAHINA
KEFI	SARAH
LE ROUX	MARION
LESBATS	REMI
MACKE-DOLIGEZ	BERTRAND
MARIN	CAROLINE
MARMOL	JULIA
MISIRACA	LAURENT

MUSSON
NECHAB
PAGE
PELOUX
PERRONI
ROUIS
SADY
SANTUCCI
SCERIHA
SICAUD
SIOUSARRAM
ULPAT

FLORE
MIHAELA
COLINE
MANON
CAMILLE
SONIA
PASCAL
EVE
CHRYSTELLE
GAELLE
INGRID
AURELIEN

Article 2 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ABADIE	MARIANNE MICHEL
ALEXANDRE	FLAVIEN
AMALFITANO	BAPTISTE
ARNAUD	JENNIFER
ATTANASIO	VERONIQUE JEANN
BADALASSI	SARAH
BAFFOGNE	CHARLES
BATHREZ	MARTIN-CLEMENT
BOUHASSOUN	RACHELLE
BOUSSADAKA	ELISE
BROUSSE	AGATHE
BRUARDEL	STEPHANIE
BRUCCOLERI	MELODY
CABA	DELPHINE
CALABOR	FANIE
CAPELL	ELSA
CERDEIRA	VIRGINIE
CERNADAS	VIRGINIE
CEZANNE	MARION
CHALENCON	BENOIT
CHESNE	VIOLAINE
CHEYLAN	SOPHIE
CHOUABI	MEHDI
COPPOLANI	BENEDICTE
CORBASSON	GWENDOLINE
DELEU	FAUSTINE
DESCOUX	LUCIE
DOUY	SOPHIE
DURBIN	ANAIIS MARIE
EBOLI	GABRIEL
FABRE	EMILIE
FARACO	DAMIEN GAETAN
FARNARIER	MARIE
FLORIO	SANDRA CORINNE
FREMONT	JEAN-MARC
FRITZSCH	ANNE
GABIACHE	MARION
GILBERT	BENOIT
GIRAUDO	AURELIEN
GIUDICELLI	VALERIE
GLACHANT	ELSA
GUILLOT BERCHOUX	LORIANE
GUIVARCH	BRUNO

HALEVY	GERALDINE
HUET	JEANNE
IMBEAULT	GLORIA
JOUSSE	EMMANUEL
KHOJANI	THOMAS
LABASQ	JULIEN
LAMBERT	ELODIE
LHERMENIER	AMELIE
LUKUIKILU	LAETITIA
MALRIC	LAURE
MANNHEIM	PASCAL
MARTIN	ANNICK
MARTINA	AUORE
MARTINEZ	DAISY
MASSOTEAU	REBECCA
MATHALY	JEAN
MAURIN	OLIVIER
MELEK	GUILLAUME
MIGNER	LAETITIA
MOLL	LAURIANE
MOOG	CLAIRE
MOUSTIER	SOPHIE
MUTELET	MARIE-CAROLINE
NAKAD	MARINE
NENY	FLORENCE
ORTIZ	YANN
POLETTI	ANTOINE
RAPUZZI	EMILIE
REY	STEPHANE
RICHARD BRADEN	CLAIRE
ROGUET	DELPHINE
SANTAMARIA	MARIELLE
SILENZIANO	ANNE-LAURE
SPAMPANI	FREDERIC
STANGUENNEC	GREGORY
TOUPAS	AURELIE SYLVANI
TRAN	EDOUARD-STEVEN
VIAL	RAPHAELE MARIE
VILLENA	MANUEL PABLO
VRUCOS	EMMANUEL
WRAITH	ANNE
ZBIR	NABILA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07 mai 2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs agrégés**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2024-727 du 06/07/2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ARIZZI	SABRINA
BARRAS	DELPHINE
BORRON	EMILIE
BOUKHRIS	FOUAD
DELNIEPPE	EMILIE
FACHE	MATHIEU
HERAIL	AMANDINE
JABES	CAROLE
MORALIS	FLORIAN
NOEL	AXEL

Article 2 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ABDELALI	AURELIE
ALLINGRI	CAROLINE
ARRIGONI	LISE
CAPELLI	JOELYNE
CHAUVIN	BORIS
CLAVE	SARAH
COURLAS	STEPHANIE
D'ALMEIDA	ADRIEN
DARDAILLON	PIERRE
ESTEVE	GUILLAUME
FERET	THIBAUT
GRANON	GERALDINE
LAURIA	ROSSELLA
LE VIAVANT	NATALIA
LEFEBVRE	NICOLAS
MAGENTIE	JULIEN

MASSOT	EVA
MULLER	HUGO
PHILIP	JULIE
RENOUX	JEAN
RIVIERE	CHARLINE
ROCA	SANJA
ROCHEDY	JULIEN
RUSO	LAURENT
SCAVINO	CHRISTELLE PAUL
SPAMPINATO	FRANCESCO
STIOUI	MATHIEU

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07 mai 2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ABCHIR	MAGID
AVERSENG	EMMANUEL
BENABDELJALIL	LARBI
CLOPON	CORALIE
EL OUARDI	HAJAR
MOUAOUYA	SIDI-AHMED
RANGUIS	ISABELLE
ROUX	GUILLAUME
SABATIE	SOPHIE
VELLIN	KATHLEEN

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ALONSO	KARINE
BARKI	SABRINA
BESNARDEAU	PIERRICK
BURTIN	SOPHIE
CHIRONNIER	CHANTAL
CIRILLO	JEAN PHILIPPE
DEJASMIN	MIRIELLE
GIORDANO	ALBAN
GOUDON	CAROLE
LOPICCOLO	SANDRA
MAUGRIN	FREDERIC
MECHARA	MOHAMED
PEQUIGNOT	AMANDINE
SEBBAN	DIDIER
TAGUELMIMT	FAOUZI

VAN DER MEER
VAUSSENAT
ZIMBLER

CLAIRE
CAROLE
NATHANAEL

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07/05/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des professeurs d'éducation physique et sportive**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ANTOINE	LEA
BUCHY	MATHIEU
PAUL	TIMEO

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

BERRICHON	GILLES
ENGELBACH	MATHILDE
KRIEGER	ROMAIN
MAURY	MATHIAS
ROUX	MATHIEU
TERRAL	LAURY

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07/05/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des conseillers principaux d'éducation**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

AZAY	RACHID
GHRIBI	ANAI
NICOLI	MARION
SALICETI	CELIA

Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

CORABOEUF	PASCALE
DE MAESENEIRE	VIRGINIE
EL HOUSSAINI	AZIZA
MATHIEU	MARIE-CHARLOTTE
NOUXET	MARINE
PAGLIANO	CHRISTELLE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07/05/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2024/2025
Corps des psychologues de l'Éducation nationale**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale ;

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

HUGHES	MARINA
LAMAZIERE	ANNABELLE

Article 2 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

FRANÇOIS	CELINE
----------	--------

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 07/05/2025

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille